

JOURNÉE DE TRAVAIL DES RÉPUBLICAINS

« L'ENVIRONNEMENT, L'ÉNERGIE ET LA MER »

MARDI 3 MAI 2016

DOCUMENT D'ORIENTATION

republicains.fr

© Les éditions des Républicains

Alors que les socialistes se réunissaient une énième fois pour la conférence environnementale, aucune décision politique ambitieuse n'a émergé pour notre avenir énergétique et environnemental. La vision de l'environnement promue par le gouvernement contraint la France à l'attentisme et la simple observation.

Notre pays est aujourd'hui confronté à un climat de défiance croissante envers le progrès et la science. **Le principe de précaution s'est transformé au fil du temps en principe d'inaction.** Tout est fait pour pousser les chercheurs à renoncer à expérimenter, à innover et donc à prendre des risques mesurés dans l'intérêt général. Pourtant, nous ne pouvons pas refuser de manière idéologique les progrès que nous apportent la recherche et l'innovation. N'oublions pas le chemin parcouru pour arriver au niveau de vie dont nous bénéficions dans notre pays. Environnement et santé sont les deux jambes d'un même corps.

La protection de l'environnement n'est pas l'apanage de la gauche. **Pour préserver notre planète, nous préférons le pragmatisme à l'idéologie.** Il est temps de reconnaître la place et le rôle de l'homme, co-créateur de biodiversité, pourvoyeur de services environnementaux et aménageur responsable de son environnement. Une religion écologiste est bien différente d'une science de l'environnement, fondement d'une politique de protection de la nature, mais tenant compte des besoins de notre société. La conviction profonde que nous portons chez les Républicains est que **nous pouvons concilier écologie et économie, pour réconcilier l'homme et son environnement.**

La loi socialiste de transition énergétique est la concrétisation d'années d'alliances et compromis électoralistes entre les socialistes et leurs alliés d'Europe Écologie Les Verts, au détriment de l'intérêt national. En votant le plafonnement irréaliste à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité en France, **le gouvernement socialiste a sacrifié une partie de la souveraineté énergétique française.** Alors que jusqu'à présent, le bon sens commun permettait le consensus autour de la préservation de la filière nucléaire, François Hollande a décidé d'en faire une bataille politique.

Pourtant, nous devons au parc actuel **d'être à 75 % indépendants énergiquement actuellement.** Et c'est bien grâce au nucléaire que nous pouvons revendiquer fièrement être **l'un des pays qui émet le moins de gaz à effet de serre en Europe.** Alors oui, nous pouvons fermer les centrales par idéologie et ambition électoraliste. Nous pouvons effectivement renoncer à une énergie non carbonée, à une électricité peu chère, une filière technologique d'excellence et à cet immense atout compétitif. Mais pourquoi vouloir sacrifier à tout prix nos atouts stratégiques ?

Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique doit nous conduire à **l'utilisation croissante d'une énergie décarbonée et la mise en œuvre d'une croissance plus verte.** Il est primordial de soutenir la recherche et le développement des nouvelles technologies vertes. Nous croyons en l'homme et en sa capacité d'innover. La nature elle-même est inspirante. L'économie circulaire sera la clef du changement.

La réduction des émissions de CO₂ sera au cœur de notre projet d'alternance pour l'environnement et l'énergie. Pour cela, nous demandons à ce que la taxe carbone soit appliquée aux frontières de l'Europe et que son prix à la tonne soit relevé. **Cette politique favoriserait les choix énergétiques réalisés par la France jusque-là.** Nous ne pouvons pas en effet, nous

contenter d'imposer une contrainte financière à la seule production énergétique française et voir les autres pays continuer à polluer à cause de l'exploitation des énergies fossiles. Nous appelons tous les pays européens à la responsabilité. Et pour continuer de réduire encore nos émissions de gaz à effet de serre dans la production énergétique française, nous nous fixerons **un objectif de « zéro charbon » d'ici cinq ans.**

Nous croyons en outre à une action communautaire visant à doter l'Union européenne d'un grand marché de l'énergie. Pour cela, il nous faudra poursuivre une meilleure interconnexion entre les réseaux d'acheminement de l'électricité et de l'énergie entre les États.

Notre ambition pour le secteur maritime n'est pas moindre. Historiquement, **la France, dotée de quatre grandes façades sur la mer, a toujours été une grande nation maritime.** Pourtant, elle a depuis perdu de son éclat. Il est aujourd'hui temps d'accroître profondément la compétitivité du transport maritime et d'imposer notre souveraineté sur l'ensemble de nos territoires ultramarins. Notre priorité sera de **doter la France de grands ports,** capables de rivaliser avec nos voisins. À l'image de la réforme portuaire initiée en 2008 par Nicolas Sarkozy, Les Républicains continueront la modernisation des ports avec un acte II qui leur donnera l'autonomie réelle et la souplesse suffisante pour développer leur activité et accroître les échanges.

Alors qu'aujourd'hui la France possède **le deuxième domaine maritime mondial,** nous avons la responsabilité de le protéger, puisque préserver nos ressources, c'est avant tout préserver nos richesses, en faisant vivre l'activité de pêche responsable. La biodiversité et les énergies marines sont autant d'atouts en particulier pour l'Outre-Mer qui, étudiés et exploités de manière responsable, seront pour nous un formidable levier de compétitivité et de croissance verte.

1

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE TRADUIT LA VISION DU MONDE QUE NOUS PORTONS

Les Républicains refusent de faire de la protection de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique l'objet de politiques dogmatiques. Le dogmatisme des propositions des écologistes sous-tend un modèle social que nous, les Républicains, réprouvons. Nous ne croyons pas dans le concept de décroissance mais lui préférons **la recherche et l'innovation tout en préservant notre environnement.**

Le principe de responsabilité pour réconcilier environnement et progrès

Le principe de précaution est une norme constitutionnelle qui a été détournée de son objectif. Il s'est transformé en un gigantesque parapluie que l'on ouvre de façon inappropriée à la moindre interrogation. Nous ne pensons pas que protection de l'environnement et progrès technologique et humains soient des notions à opposer. Au contraire, nous sommes persuadés que l'un et l'autre sont indissociables. Les Républicains se sont déjà exprimés en faveur de **la substitution du principe de responsabilité au principe de précaution.**

La différence entre le principe de responsabilité et le principe de précaution est simple : au nom de la précaution, on s'abstient généralement de faire. Au nom de la responsabilité, on étudie d'abord et on prend ensuite les décisions qui s'imposent.

C'est donc un signal fort de confiance que nous adresserons à l'ensemble des acteurs de l'environnement. Agriculteurs, marins-pêcheurs, chasseurs doivent bénéficier de notre soutien parce qu'ils constituent les premiers acteurs de la préservation de l'environnement et de la protection de la biodiversité. Parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la destruction de la terre, des mers et des forêts, nous souhaitons pleinement les associer aux politiques environnementales.

C'est pourquoi, les Républicains affirment que **la loi doit fixer le cadre général** de l'exercice des activités, sans contraindre inutilement les acteurs économiques et environnementaux. Les politiques écologiques ne doivent pas systématiquement empêcher de faire, mais au contraire, permettre de faire davantage pour protéger notre environnement. Il est impératif d'alléger les normes environnementales en intégrant **le rapport entre le coût économique de celles-ci par rapport à l'efficacité des mesures** compensatoires prescrites. L'utilité réelle des propositions doit faire l'objet d'une plus grande attention avant leur inscription dans la loi. **Les études d'impact constituent un bon outil de l'évaluation préalable** des projets de normes.

Enfin, **la surtransposition des normes européennes** a contribué à alourdir les démarches administratives et à nuire à la compétitivité de ceux qui sont pourtant au service de la protection de la planète. Les Républicains s'engagent à consulter préalablement les acteurs concernés par les nouvelles normes pour que, dans le cadre du principe de responsabilité, ils soient pleinement intégrés à l'élaboration des dispositifs normatifs. Il est nécessaire de **renforcer notre capacité scientifique et le financement de la recherche** pour développer des filières de précision permettant de produire davantage tout en protégeant mieux l'environnement. **Les biotechnologies vertes** sont à ce titre, porteuses d'améliorations. Ne laissons pas les croyances prendre le pas sur les connaissances.

PROPOSITIONS

- Remplacer le principe de précaution par le principe de responsabilité, qui laisse le soin à la norme de fixer le cadre général de l'action des acteurs économiques, scientifiques et environnementaux.
- Cesser la surtransposition de normes européennes et associer à l'élaboration des normes les acteurs concernés en les consultant préalablement.

Le changement climatique appelle une réponse mondiale pour s'y adapter

En juillet 2015, selon l'ONU, la population mondiale est estimée à **7,35 milliards d'individus**. Or d'ici 2100, selon les projections de l'Organisation des Nations Unies, la Terre serait peuplée de 11,2 milliards de personnes. Cette progression galopante de la démographie mondiale n'est pas sans conséquences sur notre environnement. **L'épuisement des ressources naturelles non-renouvelables, la raréfaction de l'eau douce, la pollution due à l'accroissement de l'activité** productive sont autant de suites à cette évolution haussière.

Au même titre que les COP annuelles, **le sujet de la croissance démographique** – de **sa maîtrise** – **doit être un sujet majeur** pour nous adapter au changement climatique.

Les océans, les forêts et l'agriculture constituent des opportunités de puits de carbone. C'est pourquoi, nous voulons lancer un grand programme national de développement des puits de carbone que sont la biomasse forestière sur pied et le bois d'œuvre. **La captation du CO₂ constitue une opportunité d'atténuation des effets occasionnés par les émissions de gaz à effet de serre.**

La raréfaction des ressources naturelles, telle l'eau, et la désertification galopante sont autant de signes qui nous conduisent à être pleinement conscients de **l'urgence d'une réponse globale, impliquant tous les acteurs, et mondiale** en réunissant tous les pays autour de la lutte contre les dérèglements environnementaux. À moyen terme, il s'agit également de mettre en œuvre les politiques qui permettront de nourrir l'ensemble de la population de la Terre.

PROPOSITIONS

- La France doit porter l'ambition de proposer chaque année une conférence comparable à celle sur le climat. La création d'une institution internationale qui porterait l'organisation de cette conférence et qui mesurerait les évolutions démographiques, continent par continent, serait particulièrement adaptée.
- Ouvrir le fonds vert international aux financements privés.
- Mobiliser une importante part des forces nationales (recherches, atouts naturels, secteurs d'activité, industries...) sur l'adaptation aux changements climatiques.
- Recenser l'ensemble des sites d'observation des effets du changement climatique afin de réfléchir à la mise en place de paramètres communs et à la bonne représentativité des milieux naturels.

La France s'engagera en faveur de la protection du Grand Nord

En 2008, pour la première fois, **les passages du nord-ouest et du nord-est, au large du Canada et de la Russie, ont été simultanément libres de glace** : un bouleversement climatique qui signifie que les cargos et autres porte-conteneurs vont mettre quinze jours de moins qu'actuellement pour boucler leur voyage, et ainsi économiser autant les hommes que le carburant.

Utiliser cette voie à des fins commerciales semble possible à l'horizon de 2020, au moins pour quelques trafics particuliers. Il faudra alors protéger ces régions du globe particulièrement fragiles (pollutions difficiles à endiguer, biodiversité fragilisée...).

PROPOSITIONS

- **Œuvrer pour une interdiction de l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières en Arctique.**
- **Interdire le transport de certaines matières dangereuses dans les zones glacées, où une catastrophe écologique serait difficilement traitable.**
- **Renforcer l'effort scientifique français sur l'Arctique dans un cadre de coopération internationale et en renforçant le « chantier arctique ».**

Des « villes intelligentes » pour un meilleur cadre de vie

En France, 80 % de la population se concentre dans les villes. Elles sont donc le lieu où se réalisent de nombreuses interactions entre les individus. C'est la raison pour laquelle, elles doivent faire l'objet de propositions fortes. Le projet des Républicains met la qualité de vie de nos concitoyens au centre des politiques environnementales, y compris dans les villes.

Trop longtemps, les politiques d'urbanisme ont consisté à construire massivement des immeubles. Au contraire, **nous croyons que l'architecture est un puissant outil d'amélioration de la qualité de vie et de préservation de notre environnement.** Des normes trop nombreuses contraignent l'évolution architecturale de nos villes. Nous veillerons à **ne pas surlégiférer afin de permettre l'innovation des constructions dans nos villes.**

La propreté de nos villes, autre élément de notre qualité de vie urbaine, fera l'objet d'une attention accrue. Les actes de dégradation et d'incivilités (détritus sur la voie publique, graffitis, etc.) sont de nature à détériorer le cadre de vie. Ainsi, le pouvoir de sanction du maire doit pouvoir faire l'objet de renforcements.

Enfin, **l'efficacité énergétique des bâtiments** doit permettre à la France d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de contrôle de sa consommation énergétique. Le Grenelle Environnement de 2007 a fixé comme but à atteindre une diminution de 38 % de la consommation des bâtiments à l'horizon 2020, dans le cadre du Paquet énergie-climat de l'Union européenne. **La rénovation thermique** des logements construits avant 1975 (plus de 15 millions de logements) **constitue une priorité**, puisqu'ils consomment deux à trois fois plus qu'un logement neuf.

Le chauffage et la climatisation des bâtiments doivent être une cible prioritaire de la politique de transition énergétique. Le potentiel de progrès environnemental y est très important, c'est le premier potentiel accessible pratiquement, économiquement, rapidement.

Les études sur le potentiel de développement des réseaux de chaleur et de froid alimentés par des énergies renouvelables et de récupération locale, concluent à la possibilité de triplement de leur poids en France d'ici 2030. Le potentiel de création d'emploi est important : plutôt que de fantasmes sur des « emplois verts » mal définis, il s'agit là de produire localement notre énergie de chauffage, de façon performante et moderne. Il ne s'agit pas d'une « vision » mais d'un objectif accessible.

L'économie circulaire au service de la croissance verte

À l'inverse de la décroissance, nous sommes pour une croissance réfléchie : plus raisonnable et plus économe. L'économie circulaire ne se contente pas de recycler, elle régénère. Elle s'inspire des écosystèmes pour produire sans détruire, pour métamorphoser nos déchets et reproduire de la matière sans puiser dans nos réserves.

C'est ainsi que le recyclage tiendra une place de plus en plus importante dans notre économie. Certains déchets, par exemple, ont en effet une véritable valeur ajoutée et contiennent des métaux stratégiques/critiques.

Les politiques de gestion des déchets se transforment progressivement en politiques de gestion des ressources. Au niveau local, l'économie circulaire est un moyen de redynamiser des territoires en perte de vitesse par la création d'emplois locaux qu'elle induit.

Les caractéristiques du papier en font un candidat idéal pour servir de pilote à la mise en œuvre de l'économie circulaire. Les papiers constituent le premier gisement de déchets valorisables : ils représentent 15 % du poids des poubelles municipales et la 1/2 des tonnages qui transitent par un centre de tri. **L'économie circulaire offre à l'industrie papetière une formidable opportunité de relance et de repositionnement.**

PROPOSITIONS

- **Maximiser les déchets-ressources et en faire un axe stratégique majeur de l'économie circulaire française.**
- **Accompagner les entreprises et les collectivités dans la transition écologique via le développement de l'économie circulaire et l'innovation.**
- **Créer un cours du papier recyclé afin de développer ce marché.**

Des politiques de transport pragmatiques pour améliorer les modes de circulation

Les Républicains veulent considérer le sujet de l'environnement dans son acceptation large. Pour autant, nous n'oublions pas les autres sujets de préoccupation des Français face à la préservation de l'environnement, au premier rang desquels figurent les transports. Ils représentaient en effet **27,6 % des émissions totales de gaz à effet de serre en 2013**. La qualité de l'air est un sujet central qui trop souvent est caricaturé.

L'INRIX, spécialisée dans l'analyse du transport routier, a ainsi démontré les coûts de la congestion des villes et que les embouteillages auraient un coût annuel de 17 milliards d'euros. Face à ce constat, les Républicains estiment nécessaire de **mobiliser les ressources technologiques** dont

nous disposons pour fluidifier le trafic. À ce titre, les outils numériques constituent une opportunité importante pour proposer des solutions destinées à **mieux gérer la circulation urbaine en temps réel**. La montée en puissance de **véhicules de plus en plus connectés** constitue un atout indéniable à cette fin.

De plus, face à la multiplication des véhicules électriques et hybrides, nous voulons doter les villes des infrastructures favorisant le développement de ces modes de transport. Les installations de bornes de rechargement pour véhicules fonctionnant à l'électricité doivent ainsi être encouragées. Nous souhaitons voir des parkings publics et privés davantage dotés de bornes électriques. Leur déploiement pourra être considéré comme un investissement d'avenir.

À la différence des socialistes dont la seule proposition a été de complexifier la circulation dans les zones urbaines aux fins de dissuader les conducteurs de prendre leur voiture, nous voulons améliorer les conditions de circulation pour réduire l'impact carbone des embouteillages sur l'environnement. Cette démarche sera toutefois associée à **des politiques ambitieuses en faveur des transports en commun**. Au niveau européen, **l'affichage des émissions de gaz à effet de serre à l'achat de véhicules neufs** constitue un objectif pour les Républicains.

PROPOSITIONS

- **Mettre les technologies numériques au service d'une meilleure gestion du trafic (analyse des pics de circulation, fluidification du trafic à l'aide d'informations sur la circulation, gestion des feux tricolores, etc.).**
- **Ne pas surlégiférer en matière d'architecture pour ne pas contraindre le développement architectural des villes.**
- **Accroître le pouvoir des maires pour leur permettre de faire face aux actes de dégradation et d'incivilités urbaines.**
- **Faire usage des nouvelles technologies pour une meilleure gestion en temps réel du trafic (véhicules connectés, etc) sur le modèle des *smart grids*.**
- **Poursuivre le développement des réseaux de transport en commun en encourageant les intercommunalités à privilégier les transports propres (GNL, électriques, etc.).**
- **Instaurer, au niveau européen, une obligation d'affichage des polluants (en plus des émissions de CO₂) pour les véhicules neufs.**
- **Développer l'implantation des bornes de chargement pour véhicules électriques et l'accès aux carburants non polluants.**
- **Maintenir les incitations à la rénovation thermique des logements anciens (objectif précédent de 400 000 logements/an pour une consommation par unité inférieure à 150 kWh/m²/an).**
- **Améliorer l'efficacité du réseau de distribution (actuellement, 5 % de perte).**

La protection de la biodiversité, de la forêt et l'eau, des enjeux de sauvegarde de la ruralité

La France est riche de ses paysages, de sa géographie et de sa biodiversité. Ces éléments sont des atouts essentiels auxquels les Républicains entendent dire leur attachement et sauvegarder. Avec 16 millions d'hectares, la France dispose de **la 4^e surface forestière d'Europe** et elle est le 5^e producteur continental de bois rond. Pourtant, notre pays continue d'avoir une approche trop « patrimoniale » de la gestion de ces hectares forestiers, sans en exploiter **tout le potentiel pour la valorisation et la préservation de l'environnement**.

En outre, la France continue d'avoir une balance commerciale de **la filière du bois en déficit de 5,7 milliards d'euros en 2015**. Ce sont 15 milliards d'euros qui sont dépensés annuellement pour importer du bois originaire de Chine, d'Allemagne ou d'Italie, alors même que depuis 1850, **la surface du massif forestier a augmenté de plus de 50 %**. Au rythme actuel, les forêts françaises s'étendent de l'équivalent d'un département toutes les décennies.

Les Républicains veulent revoir l'organisation de la filière bois-forêt, source de plus de 400 000 emplois en France, pour **renforcer les relations contractuelles durables** et responsables au sein de cette filière.

En outre, la Banque Publique d'Investissement (BPI) doit se doter d'**un fonds d'investissement destiné à soutenir les scieries françaises** et l'ensemble des acteurs de la filière bois. Ce soutien aux entreprises innovantes et créatrices d'emplois s'accompagnera d'une stabilité de la fiscalité pour continuer de renforcer la compétitivité des sociétés installées en France. À ce titre, **les entreprises de la filière du bois bénéficieront des allègements de charges** que nous avons prévus dans le cadre du **contre-choc fiscal dès l'été 2017**. L'utilisation du bois représente un atout en matière de construction – une habitation en bois permet de capturer l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre d'une voiture pendant plusieurs années – et en matière de production énergétique qu'il nous faut saisir.

De plus, **la réforme de l'Office national des forêts**, organisme en charge de la gestion des forêts publiques, doit permettre de s'inscrire dans les objectifs fixés par la réforme de l'État que nous appelons de nos vœux et pour laquelle les Républicains ont pris des engagements. Avec plus de 10 000 agents, a souligné **le difficile pilotage par l'État**. Nous voulons **faire du contrat État-ONF un outil pour donner à l'office un cadre stratégique** afin de mieux valoriser l'atout forestier.

Autres grands acteurs de la préservation de l'environnement, les agriculteurs seront parmi les premiers concernés par nos politiques environnementales. **L'agriculture d'il y a 20 ans n'est plus d'actualité**. Au-delà des contrôles très stricts qui se multiplient sur les exploitations, les traitements sont de plus en plus précis, les tracteurs sont équipés de capteurs pour ne traiter que les zones qui en ont besoin. **La technologie est venue au service de l'écologie**. Du bien-être animal à l'autonomie énergétique des bâtiments, en passant par les biotechnologies vertes ou la préservation de la qualité des eaux, la profession a à cœur de faire évoluer ses pratiques.

Pourtant, trop longtemps ils ont été considérés comme des adversaires. Les politiques de création des normes environnementales se sont ainsi souvent faites à leur détriment et gênent à présent leur activité, alors même que chez nos voisins européens, elles sont moins contraignantes. Nous avons un discours lucide sur les difficultés qui se posent à eux et nous avons pris des engagements forts sur la surtransposition et la consultation préalable avant l'édiction de nouvelles lois.

De plus, alors que la France compte 180 méthaniseurs agricoles en 2015, l'Allemagne dispose de 8000 installations. Face à ce constat, **le gouvernement a revu à la baisse ses ambitions**, en passant d'un objectif de 70 nouveaux méthaniseurs par an à un objectif de 40 par an. D'ici 2020, la France devrait alors compter seulement 1000 installations. C'est trop peu au regard des ambitions que nous voulons défendre. **La méthanisation en milieu agricole** est une source de production d'énergie (biocarburant, gaz de ville, électricité) pauvre en carbone. Il s'agit d'augmenter **l'indépendance énergétique des installations agricoles**. D'ailleurs, les résidus de la méthanisation (digestat) sont utilisables pour l'épandage agricole.

D'ailleurs, conscients des enjeux environnementaux liés à l'exploitation agricole, les Républicains réaffirment leur engagement de **faire du ministère de l'agriculture le ministère en charge de piloter le stockage de l'eau**. La qualité de l'eau constitue une priorité pour les Républicains et c'est pourquoi nous serons très vigilants sur ce point. La création d'**un guichet unique** pour les agriculteurs permettra de mieux clarifier le paysage institutionnel et de sortir du brouillard administratif qui complique fortement l'exploitation agricole et ne permet pas une gestion harmonieuse des politiques environnementales et agricoles.

Enfin, nous voulons réaffirmer notre soutien aux traditions cynégétiques de notre pays. Les chasseurs sont des acteurs reconnus de la protection de la biodiversité et de son évolution. **Toute décision liée à la chasse se fera sur la base d'expertises scientifiques préalables**. C'est dans cet esprit que doivent être révisés certains textes européens en la matière.

PROPOSITIONS

- **Rémunérer les services écosystémiques rendus par les agriculteurs.**
- **Doter la BPI d'un fonds d'investissement chargé d'accompagner le financement des scieries et entreprises de la filière bois pour les rendre plus compétitives par rapport à leurs concurrents européens et mondiaux.**
- **Poursuivre la réforme de l'État en modernisant l'ONF au travers des contrats État-ONF pour améliorer le pilotage financier et stratégique de l'organisme (tout en indexant la masse salariale sur la réduction des effectifs des années précédentes).**
- **Mobiliser les domaines agricoles, forestiers et maritimes autour d'un plan national de recherche publique de séquestration du carbone. Il faut faire évoluer le cadre réglementaire autour des eaux usées.**
- **Imposer l'usage des eaux usées dans les espaces verts et espaces de type golfs.**
- **Accompagner les agriculteurs dans l'installation de méthaniseurs agricoles pour produire des biogaz et faciliter l'épandage de digestat d'origine naturelle.**
- **Faire du ministère de l'agriculture le ministère pilote du stockage de l'eau et réformer l'ONEMA dans ce sens conformément aux engagements pris lors de la journée agriculture et ruralité.**
- **Réaffirmer l'attachement aux traditions cynégétiques françaises comme outil de valorisation de notre terroir et comme élément de la stabilité de la biodiversité.**

LA FRANCE DOIT MAINTENIR SA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Sortir l'énergie de l'idéologie pour une production d'électricité conforme à notre intérêt national

Par idéologie, et en contradiction avec le moindre pragmatisme, **le gouvernement a sacrifié une partie de la souveraineté énergétique** française. Il s'agit d'une faute particulièrement grave, au moment où de nombreux pays s'interrogent sur le meilleur moyen de disposer d'une électricité à bas coût et produite nationalement.

Une réalité qui dérange est que **nos besoins en énergie grandissent avec le développement de nos économies**. Pour preuve, entre 1997 et 2012, la consommation de pétrole est passée de 72 à 90 millions de barils par jour. Et ça ne s'arrête pas là ! Les prévisions pour 2050 flambent. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) estime que nous aurons besoin – d'autant plus si les pays en voie de développement multiplient leur consommation – de près de 30 gtep (gigatonne équivalent pétrole) par an. Presque trois fois plus que dans les années 2000.

Or, l'objectif démagogique du gouvernement de ramener à 50 % de la production d'électricité la part du nucléaire en France conduirait à fermer 20 à 25 réacteurs d'ici dix ans. Ce sont autant d'emplois qui sont menacés de disparition et **une part de notre souveraineté énergétique qui serait compromise durablement**.

La France dispose pourtant de nombreux atouts qui lui permettent de produire une électricité peu chère. Le nucléaire constitue un élément essentiel de cette politique énergétique qui a permis de développer une filière industrielle d'excellence qui compte plus de **2500 entreprises et 220 000 emplois**.

Par ailleurs, **le nucléaire est une énergie non-émettrice de CO₂**, contrairement au gaz et surtout au charbon. La France émet ainsi 7 fois moins de CO₂ pour sa production d'électricité que l'Allemagne, malgré les investissements conséquents de ce pays dans les énergies renouvelables. **Si le parc nucléaire français était totalement substitué par un mix de gaz et de charbon, les émissions de CO₂ françaises seraient augmentées de 50 % par rapport à nos émissions actuelles totales**.

C'est cette filière que nous voulons préserver en sortant la définition de notre politique énergétique de toute idéologie et en lui préférant le pragmatisme.

Ainsi, **la durée de vie des centrales nucléaires ne doit pas dépendre de choix ou d'arrangements politiques** mais se fonder sur le critère de la sûreté des installations et les besoins de la production énergétique française. Parce que la loi ne prévoit pas explicitement de plafond à la durée d'exploitation des réacteurs, **nous voulons réaffirmer que c'est à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de décider du maintien en activité de notre parc nucléaire, sur des considérations essentiellement techniques**.

À ce titre, l'exemple de la fermeture programmée de Fessenheim, et l'exigence faite à EDF de présenter une liste de réacteurs à fermer d'ici 2018 est une preuve de plus, s'il en fallait, du dogmatisme socialiste en la matière. La fermeture de Fessenheim est **une erreur historique !**

En comparaison, aux États-Unis, la durée de vie initiale des réacteurs était de 40 ans. Toutefois, **face aux progrès techniques réalisés, il a été décidé de porter à 60 ans la durée de vie de l'ensemble du parc nucléaire américain** et une étude pour un allongement à 80 ans est en cours. Les centrales françaises étant basées sur la même technologie que les centrales américaines, tout en étant plus neuves et plus homogènes, il n'y a aucune raison qu'elles ferment plus tôt et ne puissent pas atteindre au moins 60 ans. Soit les centrales sont dangereuses et dans ce cas pourquoi fermer les réacteurs de Fessenheim et pas les autres ? Soit ce n'est pas dangereux et dans ce cas pourquoi fermer Fessenheim ? Fermer des centrales coûterait **trois fois plus cher que de les maintenir en état et de les moderniser**.

Autre grand élément de notre souveraineté énergétique, **la production d'hydroélectricité fait de la France le deuxième pays européen producteur** de ce type d'électricité, juste derrière la Finlande.

Au total, la production hydroélectrique française correspond à **12-14 % de la production finale d'électricité**. Une fois construits, les barrages ne présentent que peu de coûts d'entretien, ce qui rend cette électricité très compétitive. Énergie renouvelable, non émettrice de carbone, elle contribue à **assurer la souveraineté nationale grâce à la continuité de l'approvisionnement** qu'elle permet. En disposant d'un parc hydraulique varié (usines « au fil de l'eau », usines de type « éclu-sées », usines de « lac »), la production peut être facilement et **rapidement adaptée aux besoins de la consommation** nationale et ne présente pas de risque d'irrégularité de la production.

Cependant la Cour des comptes pointait **le manque à gagner de 520 millions d'euros du au non-renouvellement de certaines concessions** d'installations hydroélectriques. Les Républicains engageront **le renouvellement des concessions** tout en mettant en place un cahier des charges exigeant impliquant des investissements de modernisation des concessions.

L'électricité d'origine nucléaire et l'hydroélectricité présentent enfin l'avantage de permettre **la production d'une énergie peu chère**¹, comparativement aux autres sources d'alimentation.

Face à ce constat, les Républicains appellent au pragmatisme. La France est riche en ressources énergétiques renouvelables. Avec la première forêt d'Europe occidentale et un fort potentiel hydraulique, éolien et géothermique, elle est en 2011, selon le ministère du Développement durable et de l'Énergie, **le deuxième producteur et consommateur d'énergies renouvelables en Europe, derrière l'Allemagne**. Notre production primaire d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) s'élève à 16 % de la production énergétique nationale. Toutes ces énergies alternatives sont indispensables. Pourtant, elles ne pourront malheureusement pas, à l'heure actuelle de nos connaissances, être autres que « complémentaires ».

Si l'objectif est de développer les énergies renouvelables qui, à l'heure actuelle de nos connaissances, ne peuvent qu'être « complémentaires », il ne peut se réaliser au détriment du portefeuille des Français. Ne gâchons pas nos atouts pour quelques arrangements électoralistes.

Nous proposons ainsi de **passer progressivement d'un système de subventions à la vente de l'électricité renouvelable à un soutien au développement des technologies d'énergies renouvelables**,

1. En effet, la production d'un MWh d'électricité nucléaire revenait à 49,50 € selon la Cour des Comptes et la Commission de régulation de l'énergie en 2013 et entre 15 € et 20 € pour l'hydroélectricité. Ces chiffres sont à mettre en comparaison avec ceux de l'éolien terrestre (82/MWh), maritime (+220€/MWh) et le solaire (entre 229€/MWh et 370€/MWh). À noter qu'un consommateur allemand paie son électricité 0,260€/kWh, contre 0,141€/kWh pour un consommateur français en moyenne, selon la direction du trésor.

dans un souci de respect de notre engagement **de plus de 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2025**.

Une fois développées et mises sur le marché, ces technologies doivent **être capables d'affronter seules la concurrence**. Il faut aider au développement des énergies renouvelables mais **ne pas créer les conditions d'une économie artificielle**. À l'image de l'Espagne et de l'Italie, la France doit donc diminuer progressivement ses **subventions au rachat de l'électricité éolienne et photovoltaïque**.

En outre, les Républicains continueront d'œuvrer dans le sens du déploiement des nouvelles technologies pour optimiser la production d'électricité en fonction de la consommation en temps réel. Les **smart grids sont l'avenir** et doivent nous permettre d'économiser l'énergie en lissant les pointes de consommation et en diminuant les capacités de production de pointe.

Enfin, **la contribution au service public de l'électricité grève le coût de l'électricité** en faisant porter prioritairement sur le nucléaire (le nucléaire représente 78 % de la consommation finale d'électricité) le financement des énergies renouvelables. La logique devrait pourtant être de faire porter principalement aux énergies les plus carbonées le financement du renouvelable. **Cette contribution a été d'ailleurs plus que doublée depuis 2012**, passant de 9 €/MWh à 22,5 €/MWh. Frénésie fiscale des socialistes !

Sur le principe, c'est avant tout une taxe carbone à instaurer au niveau européen qui doit financer les technologies bas-carbone sur le principe pollueur/payeur, plutôt que la CSPE. **Les Républicains veulent éviter une augmentation de la fiscalité !**

Enfin, les réseaux de chaleur, les énergies de récupération thermique, l'isolation des logements et la mobilité électrique doivent être **plus clairement soutenus** pour véritablement réduire nos importations de combustibles fossiles et réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, dans un souci toujours accru de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la production énergétique nationale, nous nous fixons un objectif de **« zéro charbon sous cinq ans »**.

PROPOSITIONS

- **Affirmer un principe de pragmatisme de la gestion du parc nucléaire en rejetant l'approche idéologique de la loi de transition énergétique en confiant à l'ASN la mission de fixer la durée de vie des réacteurs français.**
- **Revenir sur l'objectif de 50 % de nucléaire en 2025 et le plafond de 63,2GW de capacité nucléaire installée.**
- **En conséquence, maintenir en exploitation la centrale de Fessenheim tant que l'ASN en donne l'autorisation et utiliser les bénéfices pour financer la recherche notamment sur le renouvelable.**
- **Poursuivre le déploiement des smart grids, notamment à l'aide du compteur Linky et des réseaux « intelligents ».**
- **Maintenir la part de l'hydroélectricité dans la production nationale d'électricité avec l'objectif de produire une électricité française non carbonée et assurant notre souveraineté.**

- **Renouveler les concessions d'installations hydroélectriques non-renouvelées pour combler le manque à gagner de 520 millions d'euros, avec un cahier des charges impliquant des investissements de modernisation.**
- **Passer d'un système de subventions à la vente de l'électricité renouvelable à un soutien au développement des technologies d'énergies renouvelables.**
- **Mettre un terme à l'augmentation de la CSPE en transférant sur la taxe carbone le financement des énergies renouvelables permettant de réduire notre consommation de combustibles fossiles.**
- **Fixer l'objectif de « zéro charbon sous 5 ans » dans la production énergétique française.**

Insuffler une vision stratégique à EDF et à la filière nucléaire

Pour cela, il convient de **donner à EDF une vision d'avenir** ambitieuse et réaliste. C'est le rôle de **l'État stratège** que nous comptons mettre en place. Avec une participation de 84,5 % au capital du premier fournisseur d'électricité français, l'État a la responsabilité de **fixer le cap des prochaines années** à cette grande entreprise publique pour en faire un leader mondial dans son domaine.

Alors que la Chine prévoit de construire cinq à huit réacteurs nucléaires par an jusqu'en 2030, pour disposer au total de 110 centrales actives d'ici cette échéance, il est nécessaire de **valoriser les compétences françaises à l'export**. Les pays émergents représentent **des débouchés commerciaux importants** où la filière nucléaire française dispose d'atouts indéniables.

Toutefois, pour permettre à EDF de réussir son implantation à l'étranger, il paraît nécessaire de **parachever la restructuration de la filière nucléaire**. Ainsi, l'intégration d'Areva NP pour unifier « l'équipe de France du nucléaire » doit aller de pair avec une amélioration de sa compétitivité.

La restructuration d'EDF concerne aussi **la distribution de son capital**, où l'État devra conserver **une participation stratégique**.

Au-delà de la prolongation du parc nucléaire existant, **EDF doit développer de nouveaux projets nucléaires** pour maintenir ses compétences en la matière et faire baisser les coûts, en vue du renouvellement du parc nucléaire français le moment venu (après 2030). La France n'ayant pas de besoin à court terme de nouveaux réacteurs nucléaires, les projets d'EDF au Royaume-Uni (en particulier les deux EPR d'Hinkley Point) sont absolument stratégiques.

Enfin, en parallèle de ces nouveaux projets, **EDF doit poursuivre ses travaux d'optimisation sur l'EPR**, afin de faire diminuer les coûts de ce réacteur, en vue d'une première mise en service en France à partir de 2030. Le quinquennat à venir sera l'occasion de soutenir EDF dans le développement du nucléaire de nouvelle génération et la gamme de centrale.

PROPOSITIONS

- **Utiliser la demande des marchés des pays émergents pour maintenir le haut degré de qualification et de compétence de la filière nucléaire française.**
- **Se positionner sur les marchés étrangers en pleine croissance.**

- Conclure la restructuration de la filière nucléaire avec l'intégration à EDF de la construction et l'exploitation des réacteurs nucléaires (Areva NP).
- Réaffirmer notre soutien en l'avenir de la filière nucléaire en apportant un soutien au développement de l'EPR (recherche, innovation, développement) français et étranger (Royaume-Uni, Norvège, etc.) pour faire entrer le nucléaire dans sa nouvelle génération et rester dans la course face aux concurrents étrangers.
- Pérenniser le fond pour la recherche innovante sur les déchets radioactifs en renforçant le soutien au Programme d'investissements d'avenir.

Poursuivre la recherche sur les ressources

La filière nucléaire n'a pas été la seule victime du dogmatisme du gouvernement et de ses alliés écologistes. La France dispose d'incroyables richesses qui restent à ce jour inconnues.

Si la fracturation hydraulique représente un risque de contamination des sols et de la nappe phréatique, son interdiction doit être maintenue, dans l'esprit de la loi de 2011. Nous souhaitons **permettre la recherche sur ces alternatives non polluantes à la fracturation hydraulique** pour, le cas échéant, disposer de l'opportunité d'exploiter les possibles **100 milliards d'euros que rapporterait l'extraction** (rapport de 2012 commandé par le ministère de l'industrie) puis l'éventuelle commercialisation des gaz de schiste français en trente ans tout **en créant 225 000 emplois sur la même période**.

Nous souhaitons développer les énergies propres, mais ce n'est pas contradictoire : **le gaz peut nous permettre une transition en douceur**. En effet, les turbines à gaz sont les parfaites alliées du renouvelable (solaire et éolienne) qui sont intermittentes (nuits, jours, mauvais temps). En prenant le relais en quelques minutes, contrairement au charbon ou au nucléaire, elles sont celles qui permettent un mixt efficace. Et le fait de produire localement un gaz permet d'éviter son transport et donc l'émission inutile de CO₂ dans l'atmosphère.

Les Républicains soutiendront donc la recherche et l'innovation, et s'assureront que les économies réalisées seront réinvesties dans le renouvelable.

PROPOSITION

- Permettre les recherches sur des méthodes alternatives et non-polluantes d'extraction des gaz de schiste.

Vers une diplomatie énergétique européenne et la constitution d'un marché européen de l'énergie

Dans une économie de plus en plus mondialisée, nous croyons au bien-fondé d'une action communautaire visant à doter l'Union européenne d'**un grand marché de l'énergie**. C'est la raison pour laquelle, cette thématique doit être au cœur des débats entre les 28 États-membres. L'ambition doit être de poursuivre **une meilleure interconnexion entre les réseaux** d'acheminement de l'électricité et de l'énergie entre les États.

En outre, les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent constituer un objectif européen partagé pour permettre une homogénéité des actions entreprises. **Ainsi, la révision du marché européen des émissions de gaz à effet de serre** doit conduire à une meilleure prise en considération des émissions réelles pour ne pas se retrouver dans des situations d'excédent de quotas. Il est également important de définir un prix-plancher de ces quotas afin de donner de la visibilité aux acteurs économiques et d'orienter les décisions d'investissement vers les technologies les plus vertueuses. Parce que l'Allemagne est le principal pays émetteur de CO₂, nous sommes conscients de l'importance d'engager une plus forte coopération avec le gouvernement Allemand. La réduction du nombre de centrales à charbon en activité Outre-Rhin est un objectif d'amélioration de la qualité de l'air pour l'ensemble de l'Union européenne.

En outre, la crise économique a provoqué une chute des émissions et une baisse de la demande de quotas d'émission. La conséquence est **un important excédent des quotas d'émission**. Il s'ensuit **une baisse du prix du carbone** (environ 5 € la tonne de CO₂), alors que pour se montrer réellement efficace, son prix devrait être d'environ 30 €/tonne. La France et l'Allemagne doivent redevenir un moteur pour les politiques européennes, y compris en matière de politiques énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, nous voulons engager avec nos partenaires allemands un débat sur le volume des quotas d'émission de CO₂. C'est en ayant une position commune que nous parviendrons à améliorer les politiques européennes.

La France doit donc promouvoir l'instauration d'un prix plancher du carbone à l'échelle européenne. Les Républicains font de cet objectif une priorité dans la lutte contre les émissions de CO₂. Étant donné que de nombreux pays dépendent du charbon pour la production de leur énergie, et que par conséquent les délais d'instauration d'un prix du carbone peuvent être importants, **la France devra peser dans les négociations européennes**, notamment auprès de l'Allemagne.

En outre, le relèvement du prix de la tonne de CO₂ émis permettrait à la production électrique française de **retrouver très fortement de sa compétitivité**², grâce à un simple effet mécanique (augmentation du prix de la production pour les producteurs les plus carbonés).

Enfin, l'Union européenne, pour contrer le dumping environnemental de certains de ses partenaires commerciaux mondiaux (Asie, États-Unis, etc.), pourrait se doter d'**une surtaxation aux frontières extérieures**. Il s'agit, à ce titre, d'**intégrer dans le tarif des biens importés l'impact environnemental** de la production dans les pays ne faisant pas d'effort dans la lutte contre le changement climatique.

PROPOSITIONS

- **Poursuivre les politiques européennes de connexions des réseaux électriques et énergétiques aux fins d'optimisation de l'acheminement de l'énergie dans l'Union.**
- **Instaurer un prix plancher de 30 €/tonne de CO₂ émis et instaurer un plafond pour l'émission de quotas d'émission de CO₂ pour ne pas se retrouver en situation d'excédent de quotas (et donc de chute importante des prix du carbone).**

2. En effet, la production électrique française compte parmi les moins carbonées de l'Union européenne, notamment grâce à l'importance de la production électrique d'origine nucléaire. Alors que la moyenne européenne de l'intensité carbone de la production d'électricité est à 350kgCO₂/MWh, celle de la France n'est que de 69 kgCO₂/MWh. Avec environ 90 % de notre électricité qui n'émet aucun CO₂, la France dispose d'un atout indéniable de compétitivité.

- **Œuvrer pour une surtaxation (au niveau de la taxe carbone européenne/prix du carbone) aux frontières extérieures de l'UE pour contrebalancer les effets du dumping environnemental des partenaires extracommunautaires**

3

LA FRANCE DOIT REDEVENIR UNE GRANDE NATION MARITIME ET PRÉSERVER SES RESSOURCES

La France a toujours été une grande nation maritime. Sa grande force est de posséder quatre façades maritimes exceptionnelles ainsi que l'Outre-mer et **le plus long linéaire côtier d'Europe**. Aujourd'hui, ce sont plus de **300 000 personnes qui vivent directement du maritime**, sans compter les industries portuaires et le tourisme littoral. À lui seul, le secteur maritime génère **69 milliards d'euros de valeur de production**.

En tant que deuxième puissance maritime mondiale, avec 11 millions de kilomètres carrés d'océan sous sa juridiction, la France possède un atout de taille. La mer est un gisement de **richesses biologiques, minérales et énergétiques**, vecteur de dynamisme économique et d'envergure géopolitique internationale, que nous devons protéger. Nous pouvons aujourd'hui mettre notre pays au premier rang des préoccupations maritimes mondiales.

La mer comme levier de compétitivité et de croissance verte

Donner à la France une place de premier rang dans le commerce maritime international

Actuellement, la mer représente plus de 80 % du commerce mondial en volume. Au cours des quatre dernières décennies, **le chiffre total estimé des échanges maritimes a plus que triplé**. Symbole de cette suprématie, le conteneur est aujourd'hui le secteur le plus **dynamique et rentable** du commerce maritime international. Il est également **celui qui crée le plus d'emplois**.

Pourtant, aujourd'hui, la France ne profite pas pleinement de cet essor et régresse d'année en année dans les échanges maritimes internationaux. Dans les années 1980, sa flotte de commerce se situait encore à la 4^e position mondiale, mais a depuis été **reléguée à la 29^e place**.

Rendre le Pavillon français plus attractif

Nous disposons pourtant d'une industrie de construction navale de grande qualité, unique par son **savoir-faire et sa capacité d'innovation**. Ce sont plus de **40 000 personnes** qui travaillent dans ce secteur sur notre territoire. Cette situation dégradée s'explique premièrement par un **manque de financement spécifique et de fonds propre**, déploré par les armateurs et véritable frein à l'investissement pour la **constitution d'une nouvelle flotte**.

Au-delà de cette contrainte financière, les navires enregistrés au registre français, souffrent également **d'une législation plus contraignante que celle imposée par l'Union européenne**. De nombreux armateurs, se détournent du pavillon français, jugé peu attractif économiquement.

En cinq ans, le nombre de navires de transport français sous pavillon français est de fait passé de près de 210 à moins de 180. À cette situation, les armateurs demandent à la fois une stabilité

des conditions sociales et fiscales, comme c'est le cas chez nos voisins européens, et **l'application intégrale des mesures autorisées par l'Europe**, notamment relatives au choix de la nationalité de l'équipage.

PROPOSITIONS

- **Création d'un fonds d'investissement pour la reconstitution d'une nouvelle flotte maritime française de commerce, pour des bateaux moins consommateurs en carburant.**
- **Fin de la sur-transposition des règles européennes : aligner la réglementation française sur celle de l'Union européenne en matière de statut des équipages français (choix de la nationalité pour les officiers et alignement des salaires sur la moyenne européenne).**

Promouvoir un transport maritime durable

Tout en développant le fret maritime, nous devons veiller à promouvoir un transport durable et plus respectueux de l'environnement. Le transport maritime est en effet le moyen de transport le plus respectueux, émettant **5 fois moins de CO₂ que le transport routier** et **13 fois moins que le transport aérien**.

PROPOSITIONS

- **Équiper tous les ports de moyens de recevoir les vidanges des cuves (eaux grises et eaux noires) de navires afin qu'elles ne finissent pas dans la nature.**
- **Favoriser le développement des Gaz naturels liquéfiés (GNL) pour les bateaux à moteur lents, d'une espérance de vie de plus de 5 ans.**
- **Aider à l'acquisition des filtres à particules sur les navires ayant une espérance de vie de moins de 5 ans.**
- **Développer les filières de formation aux métiers de la mer en y intégrant les problématiques du respect de l'environnement.**

Dotons la France de grands ports européens, compétitifs et autonomes

La France est la **5^e puissance portuaire européenne**, avec plus de 360 millions de tonnes de fret. À lui seul, le Port de Marseille-Fos génère plus de 43500 emplois.

La réforme portuaire de 2008 a créé les conditions de redémarrage

Afin de relancer ce secteur créateur d'emplois, **Nicolas Sarkozy avait engagé une réforme portuaire ambitieuse** reposant sur des services de qualité et sur un renforcement des transports par fer, voie fluviale et cabotage maritime. Cette réforme **a initié la création des Grands Ports Maritimes** qui bénéficient depuis, d'une **nouvelle gouvernance**. Ils se sont **recentrés sur leurs missions régaliennes**, et l'outillage portuaire (grues, engins, portiques...), ainsi que leur exploitation, ont été **transférés aux entreprises**. Cette réforme était inévitable tant **les pertes de parts de marché étaient colossales**. Depuis, la productivité des terminaux intégrés à Dunkerque a **augmenté de 40 % en 5 ans**.

Une nouvelle réforme portuaire s'impose pour faire évoluer leur statut et les mettre à armes égales avec leurs compétiteurs européens

Si Haropa, groupement des ports du Havre, de Rouen et de Paris, est le 4^e ensemble portuaire européen, les ports français sont bien relégués parmi **les moins dynamiques d'Europe**. **Le tonnage du seul port de Rotterdam** dépasse celui de nos **sept grands ports maritimes réunis**.

Le statut et la gouvernance des ports français font en effet figure d'exception face à nos voisins européens et internationaux, bien plus souples et compétitifs. Nous devons aujourd'hui leur donner plus d'autonomie afin de faciliter l'organisation du travail, de la gouvernance à la manutention, pour flexibiliser leur fonctionnement. **Cela passe par un basculement des ports vers un statut de droit privé, sous la forme de sociétés anonymes.**

Par ailleurs, nos ports ne sont pas suffisamment reliés aux zones économiques, appelées Hinterland, les infrastructures sont manquantes ou vieillissantes. Alors que nos ports sont en mesure **d'accueillir davantage de marchandises, ils n'ont aujourd'hui pas les moyens de les faire suffisamment transiter vers les terres.**

Enfin, l'ensemble de la profession est unanime pour dire que **les réglementations, notamment environnementales ne sont pas adaptées au développement économique des grands ports maritimes**. Elles s'empilent continûment, entravant sérieusement l'émergence et le succès de projets de développement.

PROPOSITIONS

- Réaliser l'acte II de la réforme portuaire de 2008 en favorisant la gouvernance des Grands Ports Maritimes français en trois pôles selon leur marché respectif :
 - Manche/Mer du Nord : Haropa, Boulogne et Dunkerque, regroupés au Havre.
 - Atlantique : Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle et Bordeaux, regroupés à Nantes-Saint-Nazaire.
- Accroître l'autonomie des ports en les transformant en sociétés anonymes et en ouvrant leur capital. L'État reste l'actionnaire majoritaire. Aujourd'hui, les ports sont des établissements publics dont la gestion, si elle était autonome, leur permettrait d'accroître leur compétitivité.
 - Tous les nouveaux recrutements d'agents portuaires seront réalisés sous contrat de droit privé. Pour les agents déjà en place, à l'image de ce qui a été réalisé lors de la réforme de France Télécom, un droit d'option est proposé vers un contrat de droit privé.
 - Ouvrir la composition des conseils de surveillance des grands ports maritimes à davantage de membres indépendants pour faciliter la prise décision.
- Créer une tarification adaptée et incitative pour les transporteurs de fret (autoroutes, fer, fluvial) pour faciliter la circulation entre le port et les centres économiques (hinterland) pour accroître la compétitivité des ports grâce à un meilleur raccordement.
- Redonner aux ports la maîtrise stratégique de leur domaine foncier, en adaptant l'application de la directive Natura 2000.

Concilier pêche durable et compétitivité en soutenant l'innovation

En France, nous sommes loin du mythe des usines flottantes. 75 % de la pêche est artisanale. L'homme qui pêche est aussi le propriétaire de son bateau et plus des 3/4 des navires font moins de douze mètres. Tout au contraire de l'image que l'on a parfois d'eux, les professionnels de la mer, sentinelles du grand bleu, travaillent bien souvent avec les scientifiques pour assurer la survie des espèces. Ils sont aux premières loges pour observer et comptabiliser l'évolution des stocks et en rendre compte aux experts.

Il se vend chaque année en France 800 000 tonnes de produits issus de la mer. Pourtant, notre pays affiche **un déficit commercial croissant pour les produits de la pêche et de l'aquaculture**. L'impact des quotas européens ont favorisé **la chute continue des bâtiments de la flotte de pêche**.

En France, nous sommes loin du mythe des usines flottantes. 75 % de la pêche est artisanale. L'homme qui pêche est aussi le propriétaire de son bateau et plus des 3/4 des navires font moins de douze mètres. Tout au contraire de l'image que l'on a parfois d'eux, les professionnels de la mer, sentinelles du grand bleu, travaillent bien souvent avec les scientifiques pour assurer la survie des espèces. Ils sont aux premières loges pour observer et comptabiliser l'évolution des stocks et en rendre compte aux experts.

Actuellement, les quotas de pêche sont attribués par pays chaque année pour une zone donnée par la Commission européenne et concernent 35 espèces de poissons. **Cette négociation annuelle des quotas plonge dans l'incertitude** l'ensemble de la profession. Aucun autre secteur professionnel ne supporterait une telle remise en cause annuelle de son travail. Il est urgent de **trouver un équilibre harmonieux entre la préservation des ressources et les activités économiques**, sous peine d'asphyxier une partie de la profession.

PROPOSITIONS

- Remettre la tutelle de la pêche au ministère de l'Agriculture.
- Soutenir la pêche artisanale et la pêche de taille moyenne en valorisant le « Pavillon France ».
- Œuvrer au niveau européen pour mettre fin au caractère annuel des négociations des quotas de pêche et proposer une négociation tous les 2 à 5 ans, sauf si effondrement ou augmentation très importante d'un stock.
- Aider au renouvellement de la flotte pour permettre l'accès à des « navires du futur », moins consommateurs d'énergie.
- Interdire l'accès à la pêche en eaux profondes à des bateaux supplémentaires et geler l'effort de pêche et le nombre de navires qui accèdent aux grands fonds au-delà de 600 m.
- Prendre en compte le développement des nouveaux usages maritimes (parcs éoliens, extractions...) et la multiplication des Aires marines protégées pouvant conduire les professionnels à modifier leurs pratiques au sein de certaines zones ou à reporter leurs efforts sur d'autres zones ou pêcheries.

- Réintroduire des prescriptions de moyens au niveau régional plutôt qu'au niveau européen. Cela permettrait de laisser du champ à l'innovation, aux propositions des pêcheurs et à l'adaptation à des contextes économiques (coûts de l'énergie et marchés) et environnementaux (changement climatique, variation d'abondance et de localisation de la ressource) changeants.
- Développer et financer l'expérimentation à bord des navires de techniques de pêche sélectives, et à impact limité sur l'environnement.
- Lutter contre la pêche illicite en contrôlant mieux les bateaux qui vident leurs cargaisons sur nos îles d'Outre-Mer.
- Donner les moyens aux organismes régionaux de pêche, responsables d'une partie de la haute mer, pour qu'ils puissent assurer convenablement leur mission de contrôle.

Renforcer la souveraineté maritime de la France pour mieux protéger son territoire

Renforcer la présence de l'État dans les ZEE

La France détient le **deuxième espace maritime mondial**, plus vaste que la superficie de la Chine. La création d'une zone économique exclusive (ZEE) lui a attribué la juridiction sur près de 11 millions de kilomètres carrés d'espaces maritimes (plus de 96 % sont outre-mer). La France vient par ailleurs **d'étendre son domaine maritime de 579.00 km²³**.

Mais, les **11 millions de kilomètres carrés** de ZEE françaises constituent un **terrain difficile à occuper en permanence**. Le développement des activités en mer et l'élargissement s'accompagnent d'une augmentation sensible des comportements illicites, mafieux ou terroristes (trafics de drogues, d'armes, d'êtres humains, piraterie et brigandage, pêche illicite, pollution).

PROPOSITION

- Un effort d'équipement devra être conduit sur nos moyens maritimes de surveillance pour que l'État assure cette mission régaliennne.

Une meilleure connaissance des fonds marins pour mieux les gérer et les protéger

Moins de 5 % des fonds marins sont aujourd'hui cartographiés, d'où un réel besoin d'accroître notre connaissance scientifique des océans, avec la double perspective d'une conservation de la biodiversité et une exploitation durable et respectueuse du milieu marin.

Le développement des technologies et de l'intérêt commercial pour les grands fonds avance. Pour que la France développe durablement ce que l'on appelle « l'économie bleue », il est impératif de maîtriser notre connaissance des grands fonds en amont de l'exploitation.

3. Cette surface qui correspond quasiment à la taille de l'hexagone pourrait attendre au « moins un million de km² », si toutes les demandes soumises par la France dans le cadre de la convention de l'ONU sur le droit de la mer sont validées.

PROPOSITIONS

- Développer la connaissance des ressources du milieu et leur évolution en collaboration avec les pays de l'Union européenne, dans le cadre de la Politique Maritime intégrée de l'UE et des structures régionales dans les DOM/COM.
- Renforcer la recherche interdisciplinaire pour comprendre au mieux la complexité des grands fonds.
- Développer les études de l'évolution du niveau de la mer au niveau local, y compris pour les côtes françaises (métropole et DOM/COM) intégrant l'ensemble des processus, y compris ceux qui influencent la morphologie des côtes.
- Imaginer à Paris une grande maison de la mer à l'image de la cité des sciences.

Développer les aires marines protégées (AMP) pour préserver nos richesses

Les AMP sont au cœur de la politique maritime nationale et communautaire. Les Outre-Mer abritent en particulier une part conséquente de la biodiversité mondiale (récifs coralliens, mangroves...). En dix ans, les aires marines protégées se sont fortement développées en France, permettant au pays de dépasser les objectifs internationaux, mais se pose la question de la gestion de ces espaces. **Les AMP représentent aujourd'hui 16,5 % des eaux sous juridiction française** contre moins de 0,01 % en 2005.

PROPOSITIONS

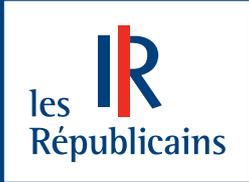
- Mettre en place la réserve des Terres Australes et Antarctiques Françaises qui comprend une partie marine très conséquente.
- Renforcer l'effort scientifique français sur l'Arctique dans un cadre de coopération internationale.
- Impliquer pleinement le secteur de la pêche dans les AMP, de la création au suivi pratique et scientifique.
- Mieux exploiter notre biodiversité marine et développer les projets ayant recours à l'énergie thermique des mers en créant un pôle d'excellence dans un DOM sur la valorisation des ressources maritimes.

Intensifier le recours aux énergies marines

La France possède de nombreux atouts en matière de technologies houlomotrices mais également en matière d'énergie thermique des mers qui constituent autant de vecteurs industriels que de moyens de répondre notamment aux besoins énergétiques des territoires d'Outre-Mer.

PROPOSITIONS

- Soutenir le développement des turbines hydroliennes.
- Ne pas créer de nouvelles zones éoliennes marines sans consultation avec les acteurs de la mer locaux (pêcheurs, etc.). Nous devons appliquer aux éoliennes en mer les mêmes principes qu'aux éoliennes terrestres.



republicains.fr

© Les éditions des Républicains